



**ACCUEIL DU SOIR ALP / ETUDES SURVEILLEES**

**COUPON DE RESERVATION DU 2 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2019**

La Réservation doit être COMPLETEE et SIGNEE. Elle est **obligatoire avant le 28 AOUT 2019**

par mail à l'ALP ou dépôt au Guichet Unique en Mairie

ALP maternel : [alp-alsh.maternel@sgdo.fr](mailto:alp-alsh.maternel@sgdo.fr) – ALP primaire : [alp-alsh.primaire@sgdo.fr](mailto:alp-alsh.primaire@sgdo.fr)

Si vous souhaitez confier votre enfant au service municipal de l'ALP ou à l'étude surveillée vous devez **impérativement compléter ce document pour chaque période.**

En cours de période toute modification, annulation ou inscription devra être signalée par mail ou écrit uniquement à la direction de l'ALP.

NOM Prénom (de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

**Réservation études surveillées ALP Jaurès** : assurées à compter du 16 septembre 2019 uniquement sur J Jaurès

L'organisation des études est soumise à un minimum de 5 enfants jusqu'à 20 maximum par groupe. En fonction des effectifs, il pourra vous être proposé une modification du jour d'inscription. En cas d'absence de l'intervenant, l'enfant sera conduit à l'ALP qui sera facturé au tarif en vigueur.

Sept/Oct 2019	Semaines paires (36, 38, 40,...)				Semaines impaires (37, 39, 41...)			
Étude surveillée A partir du 16/09/19	L	M	J		L	M	J	

Les places sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée de cette fiche datée et signée. Temps incompressible.

**A la fin de l'étude à 17h30 mon enfant – cocher la case**

- est récupéré par un adulte autorisé (sortie portail principal de l'école)
- ou
- A 6 ans et plus, et est autorisé à partir seul (sortie portail principal de l'école)
- ou
- rejoint l'ALP soir. Inscription ci-dessous :

**Réservation accueil du soir ALP Pilettes 16h45/18h30 - ALP Jean Jaurès 16h30/18h30** Départ Echelonné possible

- Sortie ALP Jean Jaurès entre 16h30 et 18h30 : portail ALP/ALSH CHIFOUMI (portail de derrière l'école).

- Autorisation : **seul un majeur indiqué sur la fiche d'inscription ou au préalable par écrit à la Direction ALP peut être autorisé à récupérer l'enfant.**

Sept/Oct 19	Semaine du 2/09 au 06/09				Semaine du 9/09 au 13/09				Semaine du 16/09 au 20/09				Semaine du 23/09 au 27/09				Semaine du 30/09 au 04/10				Semaine du 14/10 au 18/10							
	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
ALP Pilettes																												
ALP Jaurès																												

NOM Prénom du responsable – rayer les mentions inutiles père mère autres

Tél \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Date et signature :

Date de la réception du document par la direction de l'ALP : \_\_\_\_\_